



Conseillers en exercice	45
Présents	32
Nombre de pouvoirs	7
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 98

PRESENTATION DU RAPPORT TRIENNAL SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE, au nombre de trente-deux sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 06 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Nadine RAVET ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Vincent PERRIERE (suppléant de Laurence CHEVREUX) ; Pierrette LEGROS ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Valérie BERTIN ; Nadine HAGENBACH à Bernard ROUGIER ; Roger THIERRY à Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Thierry LETELLIER à Benjamin SIMONS ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Céline COLLET-DUFAYS ; Marie-Françoise HAYEZ ; Annick BAUCULAT ; Pascal MERIGOT ; Jacques BŒUF ; Christian ARNAUD

Monsieur Claude BIALOUX présente le rapport suivant.

La loi Climat et Résilience d'août 2021 prévoit un objectif de ZAN, Zéro Artificialisation

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241114-2024_98-DE

Par rapport à ce constat, ce rapport propose certaines stratégies que nous pourrions envisager pour réussir à trouver cet équilibre.

- ⇒ Densifier, requalifier et optimiser les zones urbanisées (notamment à vocation économique),
- ⇒ Communiquer et mobiliser les outils juridiques et fiscaux créés par l'ORT,
- ⇒ Renaturer certains zones urbanisées en friche,
- ⇒ Favoriser des projets à faible impact foncier.

Le rapport joint doit être débattu et approuvé puis transmis aux autorités régionales et locales concernées.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

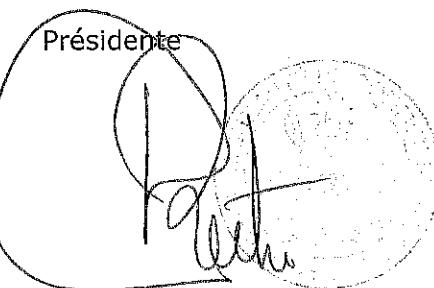
- **PREND ACTE** du rapport triennal sur l'artificialisation des sols,
- **CHARGE** Madame la Présidente de **transmettre le rapport aux autorités concernées**.

Ainsi fait et délibéré le 14 novembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241114-2024_98-DE